

Maître Marie-Pierre LIEURADE
Huissier de Justice
19, Avenue Marcel Dassault - 93370 Montfermeil

Email : pecastaing.lieurade@huissier-justice.fr



Marie-Pierre LIEURADE
Huissier de Justice

HUISSIER DE JUSTICE

Constat du 15 Janvier 2024

Page 1 sur 8

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE
ET LE QUINZE JANVIER

A LA REQUETE DU :

Mairie de Montfermeil, prise en la personne de son Maire en exercice, Monsieur Xavier LEMOINE, 7, Place Jean Mermoz 93370 à Montfermeil, et représentée par Emilie BINARD, Directrice du Développement Urbain.

LAQUELLE ME DECLARE :

Que la Mairie de Montfermeil souhaite faire procéder au constat de désaffectation en vue du déclassement du domaine public des parcelles situées Avenue des Acacias à Montfermeil (Seine Saint Denis).

Elle me demande en conséquence de me transposer sur place afin de procéder à toutes constatations matérielles utiles.

Je, Marie-Pierre LIEURADE Huissier de justice associée de la SAS François LIEURADE et Marie-Pierre LIEURADE, titulaire d'un office sis 19, Avenue Marcel Dassault 93370 MONTFERMEIL, soussignée,

Déférant à cette réquisition, je me suis transportée Avenue des Acacias à Montfermeil (Seine Saint Denis),

Où étant ce jour sur place, en présence de Madame Emilie BINARD,

J'ai constaté ce qui suit :

CONSTATATIONS

Lors de mon arrivée sur les lieux, après visite, inspection et contrôle des parcelles visées ci-dessus, je constate que les lieux y sont vides de tout occupant, de toute exploitation, fermées au public et que le terrain est clôturé et protégé afin d'éviter toute intrusion.

Constat du 15 Janvier 2024

Page 2 sur 8

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



Je constate enfin que des barrières de sécurité de chantier pleine opaques ou grillagées sont bien implantées sur le périmètre de la zone figurant en couleur verte en vert sur le plan du géomètre expert annexé au présent acte.

Je procède alors au constat par reportage photographique.



1.

HUISSIER DE JUSTICE

Constat du 15 Janvier 2024

Page 3 sur 8

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





2.



3.

Constat du 15 Janvier 2024

Page 4 sur 8

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





4.



5.

Constat du 15 Janvier 2024

Page 5 sur 8

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





6.



7.

Constat du 15 Janvier 2024

Page 6 sur 8

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





8.



9.

Constat du 15 Janvier 2024

Page 7 sur 8

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





10.

***EN FOI DE QUOI, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE
CONSTAT AUQUEL J'AI ANNEXE LE PLAN DU GEOMETRE EXPERT ET
CE, POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT***



HUISSIER DE JUSTICE

Constat du 15 Janvier 2024

Page 8 sur 8

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010

